

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1026

26 mai 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| AIT Group Europe, Advanced Integrated Technologies Group Europe, S.à r.l., Luxembourg | 49212 | HBP Muelheim, S.à r.l., Senningerberg | 49214 |
| AIT Group Europe, Advanced Integrated Technologies Group Europe, S.à r.l., Luxembourg | 49213 | In.A.Ma., S.à r.l., Luxembourg | 49201 |
| Black & Decker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 49245 | Korolux, S.à r.l., Luxembourg | 49238 |
| C.S.O. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 49246 | Lorrgest S.A., Dudelange | 49237 |
| Central Rest Stop, S.à r.l., Capellen | 49245 | Magilla Holding S.A., Luxembourg | 49202 |
| (Les) Cerisiers S.A., Luxembourg | 49222 | Merdam S.A., Luxembourg | 49245 |
| CFE-Rock S.A.H., Luxembourg | 49223 | Oporto S.A.H., Luxembourg | 49245 |
| Chemtex Global S.A., Luxembourg | 49246 | Optimum International S.A., Luxembourg | 49247 |
| Cordea Savills Project Shift (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 49204 | Pierres de Taille Floresta, S.à r.l., Schifflange | 49247 |
| Corporate Express Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 49247 | PPI Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 49230 |
| Crestview, S.à r.l., Luxembourg | 49244 | RBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 49208 |
| Crestview, S.à r.l., Luxembourg | 49244 | RBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 49210 |
| Cyclone Holdings Hungary Company Limited by Shares, S.à r.l., Luxembourg | 49248 | Reden, S.à r.l., Luxembourg | 49210 |
| De Bird, S.à r.l., Luxembourg | 49238 | Riaz, S.à r.l. | 49247 |
| Dialna S.A., Luxembourg | 49246 | Sixteen Holding S.A., Luxembourg | 49229 |
| Eurosecur Immobilière S.A.H., Luxembourg | 49246 | Solal Holding S.A., Luxembourg | 49211 |
| Fernseh Holding III, S.à r.l., Luxembourg | 49244 | Telco Holding, S.à r.l., Luxembourg | 49213 |
| Fibavco Holding S.A., Luxembourg | 49248 | Transmotors Company S.A., Luxembourg | 49246 |
| Gavi S.A., Luxembourg | 49202 | Vistec Semiconductor Systems Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 49242 |
| | | Vistec Semiconductor Systems Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 49243 |
| | | Vistec Semiconductor Systems, S.à r.l., Luxembourg | 49203 |
| | | Vistec Semiconductor Systems, S.à r.l., Luxembourg | 49204 |

IN.A.MA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 62.325.

Les comptes annuels au 31 août 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00800, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023957/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

MAGILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.205.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le vendredi 15 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 4 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

MAGILLA HOLDING S.A.

A. Belardi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014993/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

GAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.716.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux administrateurs de la société GAVI S.A. que Madame Rosemary Thorne a démissionné avec effet au 29 novembre 2005 de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2006 que les administrateurs de la société GAVI S.A. ont décidé de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet rétroactif au 29 novembre 2005, Monsieur Christopher Patrick Willford, demeurant au 28, Gordon Road, Ealing, W5 2AH, London, U.K., en qualité de nouvel administrateur de catégorie A.

Il a été décidé en outre que cette cooptation étant sujette à l'approbation des actionnaires, la nomination définitive de Monsieur Christopher Patrick Willford sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Suite à cette cooptation, au 29 novembre 2005 le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Christopher Patrick Willford, demeurant au 28, Gordon Road, Ealing, W5 2AH, London, U.K.;

- Monsieur Paul Hopkinson, demeurant au 17, Aspen Grove, Northowram, Halifax HX3 7WN, U.K.;

- Monsieur Peter John Green, demeurant à Moat View House, 28 Lord Mayors Walk, York, YO31, 7HA, U.K.

Administrateur de catégorie B:

- Madame Mia Franks, avec adresse professionnelle à Croft Road, Crossflatts, Bingley, West Yorkshire BD16 2UA, U.K.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour GAVI S.A.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015017/1005/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLORY WINNER, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 110.649.

In the year two thousand and six, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.659 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in San Francisco, California, U.S.A., on 6th February 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GLORY WINNER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.649, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 January 2006, number 138 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 4.** The company will assume the name of VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.659 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, California, U.S.A., datée du 6 février 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de GLORY WINNER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.649, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 31 août 2005 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 20 janvier 2006, numéro 138 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en la nouvelle dénomination de VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 février 2006, vol. 435, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2006.

H. Hellinckx.

(021916/242/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLORY WINNER, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 110.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2006.

H. Hellinckx.

(021920/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CORDEA SAVILLS PROJECT SHIFT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 114.742.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KITESERVE LIMITED, with registered office at 20 Grosvenor Hill, Berkeley Square, London, W1K 3HQ, United Kingdom (registered number 4805099),

here represented by Mr Peter Bun, employee, residing professionally 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 14th 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CORDEA SAVILLS PROJECT SHIFT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declares to subscribe the five hundred (500) shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

2) The address of the corporation is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KITESERVE LIMITED, ayant son siège social 20 Grosvenor Hill, Berkeley Square, Londres, W1K 3HQ, United Kingdom (enregistrée sous le numéro 4805099),

ici représentée par Peter Bun, employé privé, demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CORDEA SAVILLS PROJECT SHIFT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C. Luxembourg numéro B 64.474).
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bun, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, vol. 152S, fol. 46, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

G. Lecuit.

(024257/220/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.196.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

Mr Hermann Beythian, avocat, residing in Luxembourg, acting as a special attorney in fact of the Board of Directors of RBS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, incorporated on November 10, 2004 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1245 on December 6, 2004, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 104.196 (the «Company»), its articles of incorporation having last been amended by deed of the aforesaid notary Paul Decker dated March 16, 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 304 on April 7, 2005,

by virtue of the powers conferred on him by decisions of the Board of Directors of the Company adopted on December 15, 2005.

A copy of these decisions having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of RBS (LUXEMBOURG) S.A. is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares, with par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

II. The issued share capital of the Company is fixed at three million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 3,125,000.-) divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III. Article 5, paragraph 3 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

«The Board is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part the Board is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to former shareholders. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Com-

pany or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

IV. By the decisions adopted on December 15, 2005, the Board of Directors resolved to increase within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of two million eight hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 2,875,000.-) represented by two thousand eight hundred and seventy-five (2,875) shares, with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), to subscribe to the new shares and to allot the new shares as fully paid up shares to THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, having its registered office at 36 St Andrew Square, Edinburgh, Scotland, (company number SC 090 312), the existing shareholder renouncing to their preferential subscription right.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received an amount of two million eight hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 2,875,000.-) as subscription moneys for the duly subscribed new shares.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

«The corporate capital is set at six million Euro (EUR 6,000,000.-) divided into six thousand (6,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

Declaration - Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 26 of the aforesaid law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thirty-three thousand Euro.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de RBS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, constituée le 10 novembre 2004 suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1245 du 6 décembre 2004, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 104.196 (la «Société»), les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte dudit notaire Maître Paul Decker du seize mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 304 du 7 avril 2005,

en vertu des pouvoirs lui conférés par les décisions du Conseil d'Administration de la Société adoptées le 15 décembre 2005.

Une copie des décisions, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus, a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de RBS (LUXEMBOURG) S.A. est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions cent vingt-cinq mille euros (3.125.000.- EUR) divisé en trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

III. L'alinéa 3 de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial, Recueil C, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions à souscrire et à émettre, quant à l'époque et au montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, quant à la souscription des actions autorisées au pair ou avec prime d'émission, quant à la mesure dans laquelle la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater une augmentation du capital souscrit dans les formes légales, il fera en même temps adapter le présent article à la modification intervenue.»

IV. Par résolutions adoptées le 15 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de deux millions huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.875.000.-) représenté par deux mille huit cent soixante-quinze (2.875.000) nouvelles actions d'une valeur nomi-

nale de mille euros (EUR 1.000,-), d'attribuer les actions nouvelles comme actions entièrement libérées à THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, ayant son siège social au 36 St Andrew Square, Edinburgh, Scotland (numéro société SC 090312), les actionnaires existant ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

V. La preuve que la Société a reçu le montant de deux millions huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.875.000,-) en souscription des actions nouvelles et des souscriptions aux actions nouvellement émises a été apportée au notaire soussigné.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1^{er} des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR) divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Déclaration - Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à trente-trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, vol. 434, fol. 67, case 4. – Reçu 28.750 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(024358/242/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(024359/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

REDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 109.343.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 18 janvier 2006

Il résulte des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 18 janvier 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel,
- Paul Guilbert,
- Alistair Boyle.

Il résulte également des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

La gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015072/303/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SOLAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.826.

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.826, constituée suivant acte reçu le 7 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 563 du 22 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Olivier Wurth, Avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 560 (cinq cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 56.000,- (cinquante-six mille euros) à EUR 176.000,- (cent soixante-seize mille euros) par l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 56.000,- (cinquante-six mille euros) à EUR 176.000,- (cent soixante-seize mille euros) par l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires en place ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles, la société de droit luxembourgeois EURO FAR EAST S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 56.609.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite EURO FAR EAST S.A., prénommée, représentée par Pierre-Olivier Wurth, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes, a déclaré souscrire aux 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 176.000,- (cent soixante-seize mille euros) représenté par 1.760 (mille sept cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 69, case 4. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J. Elvinger.

(024080/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

AIT GROUP EUROPE, ADVANCED INTEGRATED TECHNOLOGIES GROUP EUROPE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.
 Registered office: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
 R. C. Luxembourg B 81.170.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of November.
 Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ADVANCED INTEGRATED TECHNOLOGIES GROUP EUROPE, S.à r.l., in short AIT GROUP EUROPE, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, trade register Luxembourg section B number 81.170, incorporated by deed dated on March 9th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 897 of 19th October 2001.

The meeting is composed by the sole member, AIT GROUP, INC, a corporation existing under US law having its registered seat at 950W Elliot Road, Suite 126, Tempe, Arizona, USA 85284,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

First resolution

The sole member decides to change the company's financial year closing date, from June 30 to December 31.

This resolution will be effective with retroactive effect at the 29th of June 2005.

Transitorily, the financial year started on 1st July 2004 has been closed on 31st December 2004 and the financial year started on 1st January 2005 will end on 31st December 2005.

A titre transitoire, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2004 a été clôturé le 31 décembre 2004 et l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2005 a été clôturé le 31 décembre 2005.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend articles 14 and 15 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 14.** The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December.

Art. 15. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée ADVANCED INTEGRATED TECHNOLOGIES GROUP EUROPE, S.à r.l., en abrégé AIT GROUP EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.170, constituée suivant acte reçu le 9 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 19 octobre 2001.

L'assemblée est composée de l'associé unique, AIT GROUP, INC, une société de droit américain établie au 950W. Elliot Road, Suite 126, Tempe, Arizona, USA 85284,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société, 30 juin, pour la fixer dorénavant au 31 décembre.

Cette résolution prend effet rétroactivement à la date du 29 juin 2005.

A titre transitoire, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2004 a été clôturé le 31 décembre 2004 et l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2005 a été clôturé le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier les articles 14 et 15 pour leur donner la teneur suivante:

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

J. Elvinger.

(024078/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**AIT GROUP EUROPE, ADVANCED INTEGRATED TECHNOLOGIES GROUP EUROPE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 81.170.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

J. Elvinger.

(024079/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

TELCO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.650.000.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 99.920.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 18 janvier 2006

Il résulte des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et jusqu'au 18 mars 2010.

Il en résulte qu'à compter du 18 janvier 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel,
- Paul Guilbert,
- Alistair Boyle.

Il résulte également des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

La gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015083/303/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

HBP MUELHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 114.748.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.156,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy dated 6 March 2006.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of HBP MUELHEIM, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») or will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for «real estate operating companies» or otherwise with the exception for other «operating companies» under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the «Plan Assets Regulations»). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a «real estate operating company» or otherwise an «operating company» under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a «real estate operating company» or otherwise as such an «operating company».

Chapter IV.- General meeting of unitholder

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder/General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. Annual General Meeting. A general meeting of the unitholders shall be held annually, at the registered office of the Company.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

Art. 19. Other General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five percent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 23. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

| Subscriber | Number of Units |
|--|-----------------|
| JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l. | 125 units |
| Total | 125 units |

All the one hundred and twenty-five (125) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

- Mr Steve Clifford, Vice President, residing at c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Richard Crombie, Vice President, residing at c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, UK London EC2V 7RF; and

- Mr Steven Greenspan, Managing Director, residing at c/o JPMorgan Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NY 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, sur base d'une procuration donnée le 6 mars 2006.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre 1^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de HBP MUELHEIM, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle est signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en oeuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique/Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. Une assemblée générale des associés se réunit chaque année au siège social de la Société.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 20. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 23. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

| | |
|--|--------------------------|
| Souscripteur | Nombre de Parts Sociales |
| JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l. | 125 parts sociales |
| Total | 125 parts sociales |

Toutes les cent vingt-cinq parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Karl McCathern, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;
- M. Steve Clifford, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Richard Crombie, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; et
- M. Steven Greenspan, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NY 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Ch. Ehlinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mars 2006, vol. 435, fol. 85, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024317/242/530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.675.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Bernard de Traux de Wardin, Le Château, B-1370 Jadainne-Souveraine,

Madame Mary Pastur, Le Château, B-1370 Jadainne-Souveraine,

Madame Vinciane de Traux de Wardin, 36 avenue Général de Gaulle, B-1050 Bruxelles,

Madame Wivine de Traux de Wardin, 20, rue Demaret, B-1300 Limol,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Cette même Assemblée a décidé de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg en remplacement de MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015257/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

CFE-ROCK S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.772.

STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth day of March.

Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. WORLDWIDE ROCK INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 1009787, duly represented by Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated February 20, 2006.

2. COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE S.A., with registered office in Herrmann-Debrouxlaan 42, B-1160 Brussels, registered with the «Registre des Personnes Morales» of Brussels, under number 0400464795, duly represented by Mr John Seil, prenamed, by virtue of a proxy dated February 22, 2006.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a holding company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a holding company is herewith formed under the name of CFE-ROCK S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits established by the law of July 31, 1929.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,000,000 (two million Euro) divided into 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 20,000,000 (twenty million Euro) to be divided into 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 8th day of March 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday of the month of June, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as subsequently amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 200,000 (two hundred thousand) shares have been subscribed to as follows:

| Subscribers | Number of shares | Amount subscribed to and paid-up in EUR |
|--|------------------|---|
| 1. WORLDWIDE ROCK INVESTMENTS LIMITED, predesignated | 194,000 | 1,940,000 |
| 2. COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE S.A., predesignated | 6,000 | 60,000 |
| Total | 200,000 | 2,000,000 |

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 2,000,000 (two million Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at twenty-third Euro (EUR 23,000).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Peter A.M. Brouns, civil engineer, born on December 26, 1944 in Eidsen, residing in Azalelei 54, B-2170 Merksem, Belgium.

2. Mr Michel Bernard, engineer, born on November 29, 1950 in Plouray, residing in Porsmorric, F-29369 Clohars-Carnoët, France.

3. Mr Pierre Charlier, civil engineer, born on March 10, 1947 in Huy, residing in Avenue Reine Elisabeth 66, B-5000 Namur, Belgium.

4. Mr Werner Poot, chemical engineer, born on January 13, 1971 in Leuven, residing in Grotendries 31, B-3210 Lubbeek, Belgium.

Mr Peter A.M. Brouns, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, whom is known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said appearing party signed together with Us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. WORLDWIDE ROCK INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 1009787, ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 février 2006.

2. COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE S.A., ayant son siège social à Herrmann-Debrouxlaan 42, B-1160 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, sous le numéro 0400464795, ici représentée par Monsieur John Seil, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 février 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CFE-ROCK S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 200.000 (deux cent mille) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en EUR |
|--|------------------|-----------------------------------|
| 1. WORLDWIDE ROCK INVESTMENTS LIMITED, prédésignée | 194.000 | 1.940.000 |
| 2. COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE S.A., prédésignée | 6.000 | 60.000 |
| Totaux | 200.000 | 2.000.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ vingt-trois mille euros (EUR 23.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Peter A.M. Brouns, ingénieur civil, né le 26 décembre 1944 à Eidsen, demeurant à Azalealei 54, B-2170 Merksem, Belgique.

2. Monsieur Michel Bernard, ingénieur, né le 29 novembre 1950 à Plouray, demeurant à Porsmorric, F-29369 Clohars-Carnoët, France.

3. Monsieur Pierre Charlier, ingénieur civil, né le 10 mars 1947 à Huy, demeurant à Avenue Reine Elisabeth 66, B-5000 Namur, Belgique.

4. Monsieur Werner Poot, ingénieur en chimie, né le 13 janvier 1971 à Leuven, demeurant à Grotendries 31, B-3210 Lubbeek, Belgique.

Monsieur Peter A.M. Brouns, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 64, case 11. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mars 2006.

P. Bettingen.

(024579/202/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.163.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 16 décembre 2005, volume 151S, folio 31, case 4 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2005, acte n° 746, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SIXTEEN HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

J. Delvaux

Notaire

(015248/208/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

PPI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 114.847.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of February.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

POWER PLATE INTERNATIONAL, a Delaware general partnership, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, hereby represented by M^e Cécile Burc, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established as private deed.

The said proxy/proxies, signed ne varietur by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated hereabove, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination PPI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. No delegation of powers can be granted by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers, in favor of a committee, save with the prior approval of the single shareholder or the general shareholders' meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to any disposal or acquisition of assets to be made by the Company where such disposal or acquisition exceeds 10% of the consolidated net assets of the Company and its subsidiaries at the time. To consider the 10% threshold has been reached, all disposals and acquisitions of the considered fiscal year will be aggregated.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to the sale of all, or substantially all, of the Company's assets as well as the transfer of 90% or more of the Company's shares. The single shareholder or the general shareholders' meeting's approval shall be requested even for preliminary steps.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to the issue by the Company of any instrument, whether convertible or not as well as the allocation of options or shares under an incentive plan and the variation of rights attached hereto.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to any distribution of dividend or other payment (i.e. share premium) out of the distributable profits of the Company. In this respect, the single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to a distribution of the share premium or any other available reserve.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to the incurring by the Company of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, when such borrowing falls out of the scope of the ordinary course of business.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to any instigation and/or settlement by the Company of any litigation or arbitration proceedings when the amount claimed exceeds the equivalent of USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand US Dollars).

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to the granting by the Company of any guarantee as well as to the creation by the Company of any mortgage, charge or encumbrance over its assets when such guarantees or liens are not granted pursuant to the Company's ordinary course of business.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to authorize the Company to enter into any contract or arrangement outside the ordinary course of business or otherwise than at arm's length.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to the incorporation of a subsidiary by the Company as well as any acquisition of equity interest in any company.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to decide upon the entry into, the termination or the variation of any contract or arrangement between the Company or any of its subsidiaries and a member of the board of managers, including the variation of the remuneration or other benefits under such a contract or arrangement, and the waiver of such a contract or arrangement.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to decide the appointment, the termination of employment, the variation of the remuneration or other benefits of any employee of the Company, when such employee's basic salary equals or exceeds the equivalent of USD 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand US Dollars) a year.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall give prior approval to authorize the Company to grant in favor of any of its employees a loan in excess of USD 5,000.- (five thousand US Dollars) in aggregate or an advance in excess of USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars) in aggregate.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth of the month of September, at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The single shareholder or the general shareholders' meeting shall also be communicated any interim accounts or quarterly reports of the Company for approval.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

The single shareholder or the general shareholders' meeting are competent to appoint a statutory auditor as the case may be.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

11.2 Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber | Number of shares | Subscribed amount | % of share capital |
|--------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| POWER PLATE INTERNATIONAL..... | 500 | 12,500 | 100% |
| Total..... | 500 | 12,500 | 100% |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the shareholder(s)

- The Company will be administered by the following manager(s):
 - Robert Mann Williams Jr., equity manager, born on 24 February 1965 in Hempstead, State of New York, United States of America, residing in 1166 Oenoke Ridge, New Cannan, tf 06840, United States of America;
 - Brian Neal Cherry, equity manager, born on 21 October 1974 in Brooklyn, State of New York, United States of America, residing at 77 Park Avenue, # 2f, New York, United States of America;
 - François Pfister, attorney at law, born on 25 October 1961 in Uccle, Belgium, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Stéphane Hadet, attorney at law, born on 25 May 1968 in Nancy, France, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 7 février 2006.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

POWER PLATE INTERNATIONAL, un general partnership de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporate Street Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Me Cécile Burc, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: PPI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement des parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Aucune délégation de pouvoir ne pourra être consentie par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, en faveur d'un comité, à moins que l'associé unique, ou l'assemblée générale des associés n'ait donné son approbation préalable.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à toute vente ou acquisition d'actifs consentie par la Société lorsque la valeur de la vente ou l'acquisition projetée dépasse 10% de l'actif net consolidé de la Société et de ses filiales au moment considéré. Le seuil de 10% est considéré atteint en prenant en compte l'ensemble des ventes et des acquisitions de la Société et de ses filiales au cours de l'année fiscale.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à la vente de l'ensemble ou d'une partie substantielle des actifs de la Société qu'au transfert de 90% ou plus des parts sociales de la Société. L'accord de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés devra être requis dès la phase préparatoire.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à l'émission par la Société de tout instrument, convertible ou non, ainsi qu'à l'allocation d'options d'achat ou de parts sociales en vertu d'un plan d'incitation salarial et à la modification des droits y attachés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à toute distribution de dividendes ou autre distribution (i.e. prime d'émission) faite sur les bénéfices distribuables de la Société. L'associé unique

ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à toute distribution du compte prime d'émission ou autre réserve disponible.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à la conclusion par la Société de tout prêt ou contrat comportant un risque d'endettement consenti en dehors de l'activité normale de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à l'engagement de la Société dans toute procédure judiciaire ou d'arbitrage lorsque les montants en jeu excéderont l'équivalent de 250.000,- USD (deux cent cinquante mille USD).

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à toute garantie accordée par la Société ainsi qu'à la création de toute hypothèque, gage ou autre sûreté sur les actifs de la Société qui seraient créés en dehors de l'activité normale de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à tout contrat conclu en dehors de l'activité normale de la Société ou qui ne serait pas conclu à des conditions de marché.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à la constitution de toute filiale de la Société ou à l'acquisition par la Société de toute participation ou intérêt dans une autre société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à la conclusion, la fin ou la modification d'un contrat entre d'une part la Société et l'une quelconque de ses filiales et, d'autre part l'un des membres du conseil de gérance, y compris tout contrat concernant la modification de la rémunération ou des avantages consentis en vertu des contrats précités, ainsi que toute renonciation en vertu de l'un de ces contrats.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à la nomination, la fin du contrat de travail, la modification de la rémunération ou des avantages consentis à tout employé de la Société lorsque le salaire de base de l'employé considéré est égal ou supérieur à cent vingt-cinq mille dollars US (125.000,- USD) par an ou son équivalent monétaire.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable afin que la Société accorde un prêt d'une valeur égale ou supérieure à cinq mille dollars US (5.000,- USD) ou consente une avance supérieure ou égale à quinze mille dollars US (15.000,- USD) en faveur de l'un de ses employés.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de septembre, à 10h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les comptes intérimaires ou trimestriels seront remis à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés pour approbation.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés donneront leur autorisation préalable à la nomination d'un commissaire aux comptes, le cas échéant.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la disso-

lution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Montant souscrit | % de capital social |
|--------------------------------|--------------------------|------------------|---------------------|
| POWER PLATE INTERNATIONAL..... | 500 | EUR 12.500 | 100% |
| Total..... | 500 | EUR 12.500 | 100% |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Résolution des/de (l'associé(s))

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):
 - a. Robert Mann Williams Jr, gestionnaire d'investissements, né le 24 février 1965 à Hempstead, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1166 Oenoke Ridge, New Canaan, tf 06840, Etats-Unis d'Amérique;
 - b. Brian Neal Cherry, gestionnaire d'investissements, né le 21 octobre 1974 à Brooklyn, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 77 Park Avenue, # 2f, New York, Etats-Unis d'Amérique;
 - c. François Pfister, avocat, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, né à Uccle, Belgique 25 octobre 1961; et
 - d. Stéphane Hadet, avocat, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, né à Nancy, France, le 25 mai 1968.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 50, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

J. Delvaux.

(025726/208/487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

LORRGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 69.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

(023933//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

KOROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 109.993.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 18 janvier 2006

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 18 janvier 2006 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 18 janvier 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel,
- Paul Guilbert.

Il résulte également des résolutions de l'associé unique du 18 janvier 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

L'associé unique de la Société, KIKKOLUX, S.à r.l., a transféré son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait

Le gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015070//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

DE BIRD, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.749.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Tanja van Roijen, graduated pedagogue, born in Esch-sur-Alzette, on February 7th, 1973, residing in L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal;

2) Mr Sibrand van Roijen, director, born in Leiderdorp (The Netherlands), on May 2nd, 1969, residing in L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and these articles:

Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. Between the parties noted above and all persons and entities who may become participants in the future a private limited liability company («société à responsabilité limitée») is hereby formed which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The name of the Company shall be DE BIRD.

Art. 3. The Company's purpose is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control, and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial company and may render any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form from third parties or from its participants.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its participants. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital, Parts

Art. 6. The Company's capital is fixed at twenty-one thousand Euro (21,000.- EUR), represented by two hundred and ten (210) parts with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Each part is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

| | |
|---|-----|
| 1) Mrs Tanja van Roijen, prenamed, one hundred and twenty parts | 120 |
| 2) Mr Sibrand van Roijen, prenamed, ninety parts | 90 |
| Total | 210 |

Art. 7. Each part gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of parts in existence.

Art. 8. The parts are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per part. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the participants will not bring the Company to an end.

Art. 11. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers, who do not necessary need to be participant of the company.

In dealing with third parties, the manager or managers have the most extensive powers to act in the name of the Company under all circumstances and to carry out and authorize all acts and transactions with the Company's purpose. The manager can only be dismissed for legitimate reasons. The general meeting of the participants may appoint more managers and fix the term of their office and the limits of their power to act in the name of the company.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 14. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simply authorized agents and are responsible for the execution of their mandate only.

Art. 15. Each participant may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he/it owns. Each participant has as many voting rights as the number of parts he/it holds or represents. Each participant may appoint a proxy to represent him/it at meetings.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by participants representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles may only be taken by a majority of participants representing three quarters of the Company's capital.

If the Company has only one participant, his/its decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 17. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December each year.

Art. 18. Each year on the thirty first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each participant may inspect during regular business hours and upon reasonable prior written notice the above inventory and balance sheet at the Company's registered office at his/its own expenses.

Art. 19. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the capital. The balance may be used freely by the general meeting of participants.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 20. At the same time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, participants or not, appointed by the participants who will fix its/their powers and remuneration.

Art. 21. The participants will refer to the legal provisions on all matters for which no specific provisions is made in these articles.

Title V.- Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Title VI.- Transitory Disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Title VII.- Subscription

All the parts are subscribed by the two parties, as identified above.

All the parts have been fully paid in cash on a bank account in such way that the amount of twenty-one thousand Euro (21,000.- EUR) is at disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Title VIII.- Evaluation - Estimate of costs

The value of expenses, costs, remuneration or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight hundred Euro (800.- EUR).

Resolutions of the participants

The participants have taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three.
2. Are appointed as directors:
 - Mrs Tanja van Roijen, graduated pedagogue, born in Esch-sur-Alzette, on February 7th, 1973, residing in L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal;
 - Mr Sibrand van Roijen, director, born in Leiderdorp (The Netherlands), on May 2nd, 1969, residing in L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal;
 - Mr Paul Muschter, director, born in Hilversum (The Netherlands), on September 12th, 1966, residing in Olympikade 20-II, 1076 XR Amsterdam (The Netherlands).
3. The address of the Company is set at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
In dealing with third parties, the Company will be bound by the joint signature of two directors.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. Madame Tanja van Roijen, éducatrice graduée, née à Esch-sur-Alzette, le 7 février 1973, demeurant à L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal;
2. Monsieur Sibrand van Roijen, directeur de société, né à Leiderdorp (Pays-Bas), le 2 mai 1969, demeurant à L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs prénommés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DE BIRD.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut se faire concéder des emprunts par des tiers ou par ses propres associés.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays.

Titre II.- Capital social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt et un mille euros (21.000,- EUR), représenté par deux cent dix (210) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts ont été souscrites comme suit par:

| | |
|---|-----|
| 1) Madame Tanja van Roijen, prénommée, cent vingt parts sociales | 120 |
| 2) Monsieur Sibrand van Roijen, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales | 90 |
| Total | 210 |

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'a pas besoin d'être associé.

Vis-à-vis des tiers, il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le gérant n'est révocable que pour des causes légitimes. L'assemblée générale des associés peut désigner d'autres gérants, fixer la durée de leur mandat et la limite des pouvoirs qu'ils auront pour engager la société.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il/qu'elle possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des statuts peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé a le droit de prendre inspection au siège social de l'inventaire et du bilan précités durant les heures d'ouverture usuelle, après en avoir fait la demande écrite au préalable, le tout à ses frais.

Art. 19. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Titre V.- Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Titre VI.- Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.

Titre VII.- Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par les deux associés, prénommés.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de vingt et un mille euros (21.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Titre VIII.- Evaluation - Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, et déclarant se considérer comme étant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Tanja van Roijen, éducatrice graduée, née à Esch-sur-Alzette, le 7 février 1973, demeurant à L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal;

- Monsieur Sibrand van Roijen, directeur de société, né à Leiderdorp (Pays-Bas), le 2 mai 1969, demeurant à L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal;

- Monsieur Paul Muschter, directeur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 12 septembre 1966, demeurant à Olympiakade 20-II, 1076 XR Amsterdam (Pays-Bas).

3. L'adresse de la Société est établi à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. van Roijen, S. van Roijen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 9 mars 2006, vol. 470, fol. 10, case 5. – Reçu 210 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 mars 2006.

M. Schaeffer.

(024319/5770/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.659.

In the year two thousand and six, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GLORY WINNER HOLDINGS LTD, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in San Francisco, California, U.S.A., on 6th February 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.659, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 January 2006, number 136 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 4.** The company will assume the name of VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GLORY WINNER HOLDINGS LTD., une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Geroge Town, Grand Cayman, Cayman Islands (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à San Francisco, Californie, U.S.A. datée du 6 février 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.659, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 31 août 2005 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 20 janvier 2006, numéro 136 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en la nouvelle dénomination de VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 février 2006, vol. 435, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars de 2006.

H. Hellinckx.

(021921/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars de 2006.

H. Hellinckx.

(021926/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CRESTVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 105.138.

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société HAVELOCK NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social à Douglas, Ile of Man, représentée aux fins des présentes par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas, le 20 décembre 2005, ci-annexée.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée CRESTVIEW, S.à r.l., ayant son siège social au Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 11 avril 2005.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social actuel de la Société au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg. En conséquence, la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Suit la traduction anglaise de cette phrase:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2006, vol. 901, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(021937/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CRESTVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 105.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(021938/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.195.800.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 105.627.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 3 février 2006

Il résulte des résolutions des associés du 3 février 2006 que:

Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 3 février 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel,
- Paul Guilbert,
- Alistair Boyle.

Il résulte également des résolutions des associés du 3 février 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

En date du 4 mars 2005, un associé de la Société, FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a été mis en liquidation. Sa nouvelle dénomination sociale est donc FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l. (en liquidation). Son siège social au 1^{er} février 2006 est sis au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015080//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

H. Hellinckx
Notaire

(023877/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 23.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour CENTRAL REST STOP, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023878/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

MERDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.706.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
MERDAM S.A.

Signature

(023879/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

OPORTO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

H. Hellinckx
Notaire

(023880/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

TRANSMOTORS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour TRANSMOTORS COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023881/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

CHEMTEX GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(023882/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

DIALNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(023884/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

EUROSECUR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(023886/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

C.S.O. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 41.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour C.S.O. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023892/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 4.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023895/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

OPTIMUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 98.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour OPTIMUM INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023898/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

PIERRES DE TAILLE FLORESTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.
R. C. Luxembourg B 88.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour PIERRES DE TAILLE FLORESTA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023899/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

RIAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.000,-.
R. C. Luxembourg B 103.595.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 1^{er} février 2006

Il résulte des résolutions des associés du 1^{er} février 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} février 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel,
- Paul Guilbert,
- Alistair Boyle.

L'associé de la Société, JP MORGAN ITALIAN FUND III, a transféré son siège social du 4, Via Catena, I-20121 Milan au Via degli Omenoni 2, I-20121 Milan.

L'associé de la Société, PRIVATE EQUITY PARTNERS, S.p.A., a transféré son siège social du 4, Via Catena, I-20121 Milan au Via degli Omenoni 2, I-20121 Milan.

L'associé de la Société, GLAZELUX, S.à r.l., a transféré son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015081//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**CYCLONE HOLDINGS HUNGARY COMPANY LIMITED BY SHARES,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: H-1074 Budapest, Dohány utca 12, Hongrie.

Siège de la succursale: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.016.

—
Ouverture de succursale

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Dohány utca 12, H-1074 Budapest, Hongrie
le 8 décembre 2005 à 13h30*

Je soussigné, Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société certifie que les résolutions suivantes ont été dûment adoptées lors de la réunion:

Il a été décidé:

- que la Société va créer une succursale à Luxembourg sous la dénomination de CYCLONE HOLDINGS HUNGARY RT. LUXEMBOURG BRANCH (la «Succursale»);
- que le siège de la Succursale sera établi au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- que l'activité de la Succursale consistera dans le financement de sociétés intra-groupe et toutes activités liées;
- que Messieurs Damien Warde, Steve Lancaster et Gabor Horchler sont les représentants de la Société par rapport au tiers et ont le pouvoir de la représenter en justice. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux de ses gérants;
- que Madame Luisa Ballester March, née le 26 juin 1971 et demeurant au 19, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg est par la présente nommée gérant de la Succursale;
- que le gérant de la Succursale peut valablement représenter la Succursale par sa seule signature.

Luxembourg, le 6 février 2006.

P. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015153/280/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FIBAVCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 novembre 2005

- Les démissions de Messieurs Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- La société MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme
FIBAVCO HOLDING S.A.
LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022675/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.